

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identification du produit :**

Nom du produit : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

Numéro CAS : 9000-59-3

Numéro CE : 232-549-9

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Application de la substance / du mélange : Agent stabilisant | Agent épaississant | Emulsifiant (substance) | Produits pharmaceutiques et cosmétiques | Industrie des parfums | Fabrication de prothèses dentaires dans un laboratoire dentaire | Industrie alimentaire | Arôme | Traitement de surface ( finition).

Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.

**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :**Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba  
Hellegatstraat 13a  
2590 Berlaar  
Belgique  
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27  
Site web : [www.assyst.org](http://www.assyst.org) / [www.artsuppliesonweb.com](http://www.artsuppliesonweb.com)  
Courriel : [ao@assyst.org](mailto:ao@assyst.org) / [vera.opsommer@assyst.org](mailto:vera.opsommer@assyst.org)**1.4 Numéro de téléphone d'urgence :**

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

**Centres Antipoison et de Toxicovigilance**  
ANGERS 02 41 48 21 21  
BORDEAUX 05 56 96 40 80  
LILLE 0800 59 59 59  
LYON 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY 03 83 22 50 50  
PARIS 01 40 05 48 48  
TOULOUSE 05 61 77 74 47**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange :****Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

La substance n'est pas classée, selon le règlement CLP.

**2.2 Éléments d'étiquetage :****Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :** Non applicable**Pictogrammes de danger :** Non applicable**Mot indicateur :** Non applicable**Mentions de danger :** Non applicable**2.3 Autres dangers :**

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Informations écologiques :**

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

## Informations toxicologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

## SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

### 3.1 Substance :

#### Caractérisation chimique :

Nom de la substance : gomme laque

#### Numéros d'identification :

Numéro CAS : 9000-59-3

N° CE : 232-549-9

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours :

#### Informations générales :

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après inhalation :

Assurer un apport d'air frais.

En cas de symptômes, prendre un traitement médical.

#### Après contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, nettoyer avec de l'eau et du savon.

#### Après un contact visuel :

Si possible, retirez vos lentilles de contact.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes (au moins 15 minutes) à l'eau courante.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après ingestion :

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Si la douleur persiste, consultez un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction :

#### Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau à plein jet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Les produits de combustion de ce matériau doivent être classés invariablement comme poison respiratoire.

### 5.3 Conseils aux pompiers :

#### Équipement de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection complète.

#### Informations complémentaires :

Refroidir les réservoirs menacés avec de l'eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance ou du mélange**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

#### **Pour le personnel non urgent :**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter la formation de poussières.

#### **Pour les intervenants en cas d'urgence :**

Pas de données disponibles.

Équipement de protection individuelle (EPI) - voir section 8.

### 6.2 Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface ou souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Prendre au sec.

Envoyer dans des conteneurs appropriés pour la récupération ou l'élimination.

Nettoyer soigneusement.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage :**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

#### **Conseils pour une manipulation sûre :**

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Ne pas manger ou boire pendant le travail - ne pas fumer.

Ne pas inhaler les poussières.

#### **Conseils sur la protection contre les incendies et les explosions :**

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures de précaution contre les charges statiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles :

#### **Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé, au frais et au sec.

#### **Température de stockage recommandée :**

Valeur <15°C.

#### **Produits incompatibles :**

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

### 7.3 Utilisation finale spécifique :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Aucun paramètre disponible pour la surveillance.

### 8.2 Contrôle de l'exposition :

#### **Contrôles techniques appropriés :**

Assurer une bonne ventilation.

#### **Équipement de protection individuelle :**

##### **Protection respiratoire :**

Utiliser un appareil respiratoire dans une atmosphère chargée en poussières.

##### **Protection des mains :**

Gants de protection.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 4 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

**Matière des gants :**

Néoprène, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile.

**Protection des yeux :**

Lunettes de sécurité.

Utilisez des lunettes de sécurité conformes aux exigences de la norme EN 166 ; dernières versions.

**Protection du corps :**

Choisir le type de vêtement utilisé pour la protection du corps en fonction des conditions spécifiques du lieu de travail.

Vérifiez auprès de votre fournisseur la résistance chimique de l'équipement de protection individuelle.

**Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement :**

Pas de données disponibles.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :****Apparence :**

Forme:	solide
Couleur :	Jaunâtre à brun
Odeur :	Faible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.
Valeur pH :	Pas de données disponibles.

**Changement d'état :**

Point de fusion/point de congélation :	environ 70-105°C.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles.
Point d'éclair :	>300°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible.
Température d'inflammation :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles.
Propriétés explosives :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

**Limites d'explosion :**

Inférieur :	Pas de données disponibles.
Supérieure :	Pas de données disponibles.
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles.
Densité à 20°C :	Pas de données disponibles.
Densité apparente :	environ 400 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles.
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible.

**Solubilité dans / Miscibilité avec :**

Eau :	Insoluble.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Pas de données disponibles.

**Viscosité :**

Dynamique :	Aucune donnée disponible.
Cinématique :	Pas de données disponibles.
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles.

**9.2 Autres informations :**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité :**

Pas de données disponibles.

**10.2 Stabilité chimique :**

Stable à des températures et pressions normales.

**10.3 Réactions dangereuses potentielles :**

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

Pas de données disponibles.

#### 10.4 Conditions à éviter :

Le produit est stable à température ambiante.

#### 10.5 Matériaux à interaction chimique :

Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucune si elle est stockée, manipulée et transportée correctement.

### **SECTION 11 : Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

##### **Toxicité aiguë :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effet d'irritation primaire :**

##### **Corrosion/irritation de la peau :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Lésions oculaires graves/irritation :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) :**

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Cancérogénicité :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Reprotoxicité :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **STOT - exposition unique :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **STOT-exposition répétée :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Risque d'aspiration :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### **Propriétés de perturbation hormonale**

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

### **SECTION 12 : Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité :

##### **Toxicité aiguë pour les poissons :**

LC50 : 8140 mg/l | Durée d'exposition : 48h | Espèce : Leuciscus idus

##### **Toxicité chronique pour les poissons :**

Aucune donnée disponible.

##### **Toxicité aiguë pour la daphnie :**

EC50 : > 5000 mg/l | Durée d'exposition : 48h | Espèce : Daphnia magna

##### **Toxicité chronique pour les daphnies :**

Pas de données disponibles.

##### **Toxicité aiguë pour les algues :**

Pas de données disponibles.

##### **Toxicité chronique pour les algues :**

Pas de données disponibles.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

## **Toxicité des bactéries :**

EC10 : >6500 | Durée d'exposition : 16h | Espèce : Pseudomonas putida

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Valeur : 34% | Durée : 28 jours | Méthode : OCDE 301 D | Évaluation : Modérément/partiellement biodégradable.

### 12.3 Bioaccumulation :

Pas de données disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés de perturbation hormonale

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

### 12.7 Autres effets nocifs :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## **Autres informations :**

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement sans contrôle.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les cours d'eau ou les canaux d'évacuation des eaux usées.

## **SECTION 13 : Instructions pour l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

#### **Produit :**

Retirer conformément aux réglementations officielles locales.

L'attribution d'un numéro de code de déchet, conformément au catalogue européen des déchets, doit être effectuée en accord avec la société régionale d'élimination des déchets.

#### **Emballage :**

Décharger complètement les conteneurs.

Ne pas réutiliser le contenant du produit.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme des déchets de produits.

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.2 Nom de charge approprié selon le règlement type de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable au produit tel qu'il est livré.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

**SECTION 15 : Informations légalement requises**15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation) :**

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, le produit ne contient aucune substance considérée comme devant être répertoriée à l'annexe XIV, inventaire des substances nécessitant une autorisation.

**Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates à l'autorisation dans le cadre de REACH :**

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, cette substance n'est pas considérée comme devant être répertoriée à l'annexe XIV, inventaire des substances nécessitant une autorisation ("Liste d'autorisation").

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII : Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et de certains mélanges et articles dangereux :**

La substance n'est pas soumise aux dispositions de l'annexe XVII (entrées de restriction) du règlement REACH (CE) 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

**SECTION 16 : Autres informations****Législation relative aux fiches de données de sécurité :**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'ANNEXE II Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (CE) n° 2020/878).

**Abréviations et acronymes :**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AICS - Australian Inventory of Chemicals ; ASTM - American Association for the Testing of Materials ; p.c. - Poids corporel ; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; DSL - Liste intérieure des substances (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; EC-Number - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x% ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x% ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association du transport aérien international ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECS - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Act (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. - Non spécifié autrement ; NO(A)EC - Pas d'effet observable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet observable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet discernable sur la capacité de charge ; NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques OCDE ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relations (quantitatives) structure-activité ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; TDAA - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance of Very High Concern ; TCSI - Taiwan Chemical Inventory List ;

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 8

Version 2.0.1

Date de révision : 01-11-2022

Date d'impression : 6-4-2023

Nom commercial : Gomme laque déparaffinée - Astra | Bona | Komet

TRGS - Technical Regulation on Hazardous Substances ; TSCA - Toxic Substance Control Act (US) ; UN - United Nations ; vPvB - Very difficult to degrade and very bioaccumulative (très difficilement dégradable et très bioaccumulable)

#### Conseils sur la formation :

Une formation minimale est recommandée afin de prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit et de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité et de l'étiquette du produit.

#### Principales sources bibliographiques :

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Ne connaissant pas les conditions d'utilisation de l'utilisateur, les informations données dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Le mélange ne peut être utilisé à d'autres fins que celles indiquées à la section 1 sans instructions de traitement écrites préalables. Il incombe toujours à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences des lois et des réglementations locales.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non comme une garantie de ses propriétés.

#### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

Nous déclarons que les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances au moment de l'impression. Les informations doivent contenir des instructions pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé à d'autres matériaux ou transformé, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement transférables au nouveau matériau ainsi produit.